

ASSEMBLÉE NATIONALE2 février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 576

présenté par
M. Blazy-----
à l'amendement n° 4 de la commission des affaires culturelles
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« peut désigner »

le mot :

« désigne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.